

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2026 – 19h00

Présents : M. DECKER Claude, Mme HENRY Anne-Marie, M. TABBONE Antoine, Mme FOEGEL Martine, M. TRINKWELL Jean-Marie, Mme JANSEM Myriam, M. POSTAL Dominique, M. BERG Raymond, Mme MICHON Isabelle, M. GABRIEL Alain, Mme SADLER Mélanie, M. SCHNEIDER Pascal, M. MULLER Grégory, Mme KNOEPFLY Corinne, M. VISCONTI Guy, M. SOLER ALARCON Johan

Procurations : Mme HAMANN Isabelle à M. DECKER Claude, Mme ISLER Charlène à M. MULLER Grégory

Absents excusés : Mme BECKER Coralie

Absents : Mme OLTMANNNS Viviane, Mlle BARBANO Tiffany, M. NEUMANN Jean-Luc, Mme MARTINET Frédérique

Le onze février deux mille vingt-six, à dix-neuf-heures, à la Mairie, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude DECKER, Maire, suite aux convocations adressées le 6 février 2026 pour la 35<sup>ème</sup> séance du présent mandat.

A 19 heures 00, M. le Maire ouvre la séance, salue les personnes présentes et procède à l'appel nominatif, et constatant que le quorum est atteint, propose de passer à l'ordre du jour.

### Adoption du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

### Désignation d'un secrétaire de séance

M. Dominique POSTAL est désigné pour assurer cette fonction.

### 1) Compte financier unique 2025

M. le Maire indique que le compte financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter du 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

<b>Fonctionnement</b>	Dépenses	1 997 699.53 €
	Recettes	4 332 084.35 €
	<b>Excédent</b>	<b>2 334 384.82 €</b>
<b>Investissement</b>	Dépenses	2 556 002.30 €
	Recettes	1 708 997.73 €
	<b>Déficit</b>	<b>847 004.57 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>1 487 380.25 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Monsieur le maire s'étant retiré de la salle, approuve le Compte financier Unique 2025.

POUR : 16 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 2) Affectation du résultat

Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2025, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, l'Assemblée délibérante décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement 2 334 384.82 €

Affectation :

- 488 182 € au compte 002 pour un report à nouveau
- 1 846 202.82 € au compte 1068 pour financer les investissements et les restes à réaliser

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 3) Dégrèvement

M. le Maire rappelle que des travaux ont été effectués dans un logement au 104 rue du Lac et que pour ce faire les entreprises se sont branchées dans le logement de M. Durand Francis avec une modification de l'abonnement électrique. Le surcoût de la facture s'élève à 63,72 € et est à prendre en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve ce dégrèvement qui sera déduit de la prochaine facture de charges adressée à l'intéressé.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 4) Subventions

### a) CCAS

M. le Maire explique que, pour permettre l'équilibre du budget du CCAS, une subvention doit être versée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide le versement d'une subvention de 10 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et autorise M. le Maire à mandater cette somme.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

### b) Associations partenaires du périscolaire

Mme Henry rappelle à l'assemblée que des associations participent à l'animation des mercredis

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

- Arboriculteurs Puttelange : 180€
- Foyer des lacs : 120€

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

### c) Associations communales et extérieures

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- attribue une subvention de 3515,85 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers
- attribue une subvention de 100 € à l'Amicale des Secrétaires de Mairie de la Région de Sarreguemines,
- attribue une subvention de 100 € à l'association « Une Rose, Un Espoir »,
- autorise M. le Maire à mandater ces sommes

POUR : 17/ CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1

## 5) Redevance d'occupation – antennes de télécommunication

Vu la délibération n°2021-04-01-02-11 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences du 1<sup>er</sup> avril 2021 relative au reversement du loyer des antennes qui acte le principe de restituer le loyer des antennes sur les ouvrages d'eau potable aux communes ;

Considérant qu'avant le transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération, l'ouvrage d'eau potable relevait d'un syndicat des eaux dont faisait partie la commune de Puttelange-aux-Lacs ;

Considérant de ce fait que le montant des reversements sera proportionnel à la population de la commune précédent le transfert de compétence ;

Considérant le projet de convention annexé ;

Décide

- D'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Maire à signer la convention et toute pièce en lien avec sa mise en œuvre.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 6) Création de postes

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint administratif, à temps non complet de 21h à compter du 1er mars 2026.
- La création d'un emploi d'ATSEM principal de 2ème classe, à temps non complet de 31h à compter du 1er mars 2026.
- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif, à temps non complet de 24h30 à compter du 1er mars 2026.
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 31h à compter du 1er mars 2026.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la proposition de M. le Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 7) Rapport annuel eau

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable pour l'année 2024 établi par la Communauté d'Agglomération

Après avoir entendu les principales observations, le Conseil Municipal prend acte dudit rapport qui peut être consulté en mairie.

## 8) Rapport annuel Assainissement

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2024 établi par la Communauté d'Agglomération

Après avoir entendu les principales observations, le Conseil Municipal prend acte dudit rapport qui peut être consulté en mairie.

## Divers et communications

M. le Maire informe :

- de la signature de la convention avec Alcome pour la collecte des mégots
- de l'arrivée du nouveau véhicule pour les associations
- du remerciement de l'AFAI pour la réussite de l'opération Brioche de l'amitié 2025
- de la date de l'édition Une rose un espoir (25 et 26 avril 2026)
- du bilan annuel de l'eau en Moselle pour 2024
- des décisions prises par délégations :
  - engagements financiers

N_	Tiers	Objet	Mt__TTC	Date
2026-000053	APAVE ALSACIENN	Vérification des appareils de cuisson Centre culturel+Foyer Diefenbach+Espace solidaire 2026	432	12/01/2026
2026-000054	SOCOTEC SMART S	Honoraires aide à la levée prescriptions suite à commission sécurité,gymnase Cosec & centre culturel	840	12/01/2026
2026-000056	HELD RAOUL	Carrelage cage d'escalier 27 Rue Robert Schuman	12000.78	12/01/2026
2026-000058	CLEMENTTRA	Travaux fauchage, broyage, abattage Terrains ONF centre cille	5160	12/01/2026
2026-000059	CHANGEZ L'AIR C	Spectacle Toc Toc 22 janvier 2026 pour Ecole Jean XXIII	97	12/01/2026
2026-000061	DARTY GRAND EST	Matériel	110.99	02/02/2026
2026-000053	APAVE ALSACIENN	Vérification des appareils de cuisson Centre culturel+Foyer Diefenbach+Espace solidaire 2026	432	12/01/2026
2026-000054	SOCOTEC SMART S	Honoraires aide à la levée prescriptions suite à commission sécurité,gymnase Cosec & centre culturel	840	12/01/2026
2026-000056	HELD RAOUL	Carrelage cage d'escalier 27 Rue Robert Schuman	12000.78	12/01/2026
2026-000058	CLEMENTTRA	Travaux fauchage, broyage, abattage Terrains ONF centre cille	5160	12/01/2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le Maire, Claude DECKER

